



Projet d'harmonisation des trois organismes du Programme de bourses d'études supérieures du Canada : Guide de discussion

Introduction

Le Canada et la plupart des autres pays industrialisés se penchent sur l'évolution des études supérieures et de la recherche postdoctorale, dictée principalement par les besoins changeants du marché du travail, les défis inhérents à l'économie numérique, les nouvelles tendances de la recherche (notamment la convergence des disciplines avec différentes traditions en matière de formation) et les pressions poussant à innover exercées à l'échelle internationale. Les organismes subventionnaires fédéraux (soit les Instituts de recherche en santé du Canada [IRSC], le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada [CRSNG] et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada [CRSH]) ont aussi repensé leur rôle dans ce paradigme de changement et ont apporté d'importantes réformes à leurs architectures de programmes respectives pour s'adapter à cette nouvelle conjoncture et s'assurer qu'elles reflètent la nature évolutive des études supérieures au Canada et mettent mieux en valeur le potentiel des leaders canadiens de la nouvelle génération.

Le Projet d'harmonisation des trois organismes du Programme de bourses d'études supérieures du Canada a été mis sur pied dans le but d'effectuer un examen critique de leurs architectures de programmes et modes de prestation respectifs au niveau de la maîtrise et du doctorat. Il vise à créer un système harmonisé de présentation et d'évaluation des demandes plus souple et efficace afin d'appuyer les étudiants les plus prometteurs et d'éliminer les silos qui existent dans des domaines clés.

Les questions présentées aux fins des consultations ont été élaborées en se fondant sur les tendances nationales et internationales dans les études supérieures et le perfectionnement des compétences, ainsi que sur les discussions initiales avec les intervenants clés. Les consultations actuelles auprès des étudiants, des représentants des établissements postsecondaires et des autres intervenants permettront de mettre la dernière main à une série de recommandations qui seront présentées aux conseils d'administration des organismes subventionnaires au printemps 2013.

Caractéristiques clés du Programme de BESC actuel

Ces dernières années, on a assisté à une transformation du paysage du financement de la formation de personnel hautement qualifié (PHQ) au Canada, tout particulièrement en raison d'investissements fédéraux considérables. En 2003, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un nouveau Programme de bourses d'études supérieures du Canada (BESC) des trois organismes, en vertu duquel ils offrent actuellement chaque année 2 500 bourses au niveau de la maîtrise et 2 500 bourses au niveau du doctorat, qui s'ajoutent aux bourses habituelles offertes à ces niveaux par chacun des organismes. En 2008, il a lancé le très prestigieux Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier et le Programme de bourses d'études supérieures du Canada - Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith. Le budget de 2009 prévoyait un financement temporaire pour l'octroi de bourses supplémentaires en vertu du Programme de BESC, tandis que le budget 2010 annonçait la création du Programme de bourses postdoctorales Banting.

Outre les possibilités de financement conjointes, les organismes appuient la formation en allouant des fonds à leur portefeuille de formation respectif. Les exemples incluent notamment les possibilités de bourses de doctorat du CRSH et les possibilités de bourses d'études supérieures au niveau du doctorat du CRSNG qui offrent un appui aux étudiants canadiens étudiant au Canada ou à l'étranger. Les IRSC offrent aussi plusieurs bourses à l'intention des étudiants qui poursuivent leur formation à l'étranger. Il



faut également ajouter à cette liste les différents suppléments, par exemple le supplément pour études à l'étranger Michael-Smith et les octrois qui ciblent des domaines d'intérêt particulier, par exemple les annonces de priorités des IRSC ou les prix.

Un investissement indirect important dans la formation, sous forme de subventions aux chercheurs, s'ajoute à l'aide directe à la formation aux cycles supérieurs, sous forme de bourses d'études ou de recherche. Il s'agit souvent d'allocations versées aux étudiants qui mènent des travaux sur des sujets de recherche similaires à ceux de leur directeur de travaux ou dans des laboratoires et des hôpitaux affiliés. Ces allocations offrent une plus grande souplesse, si bien que les chercheurs peuvent recruter des étudiants étrangers au sein de leur équipe ou offrir aux étudiants des possibilités supplémentaires d'acquérir une précieuse formation en recherche. Récemment, les organismes ont également mis en œuvre une variété de programmes offrant des subventions de formation (Programme FONCER du CRSNG, ISFRC des IRSC et subventions de partenariat Talent du CRSH) qui ont des similitudes avec certains modèles internationaux tels que les programmes de stages de formation intégrative en éducation et en recherche aux cycles supérieurs aux États-Unis (IGERT) ou les subventions de formation du NIH.

La dernière caractéristique clé de l'appui actuel du Programme de BESC consiste à assurer la prestation des possibilités de financement conjointement avec les facultés et les départements des études supérieures des universités canadiennes. Les universités jouent un rôle essentiel non seulement pour gérer les fonds des titulaires d'une subvention, mais aussi dans le processus de présentation des demandes et - pour certaines possibilités de financement - de sélection et d'évaluation. En envisageant l'avenir des possibilités de financement offertes par les trois organismes, les organismes continueront de s'efforcer d'améliorer les normes de service, d'accroître l'efficacité des programmes par leur prestation conjointe et d'évaluer et de peaufiner les pratiques organisationnelles en tenant compte de l'évolution de la technologie.

Prochaines étapes

Dans le futur, l'exercice d'harmonisation du Programme de BESC offre une occasion de fournir des modèles plus souples qui correspondent à la nature changeante des études supérieures au Canada, y compris des modèles d'excellence et d'appui financier, et d'adopter un modèle de fonctionnement où les partenariats avec les établissements sont renforcés. Il offre aussi l'occasion aux établissements tant qu'aux trois organismes de mettre en œuvre de nouveaux modèles de prestation de programme intégrant des améliorations de l'efficacité et l'utilisation efficiente des ressources.

Principes sous-jacents

Le projet d'harmonisation des trois organismes donne la possibilité de faire un examen critique de la prestation du Programme de BESC par les trois organismes subventionnaires fédéraux et de revoir certains principes fondamentaux. Plus précisément, les modifications prévues seront basées sur cinq principes fondamentaux : intégration, simplicité, qualité du service, excellence et responsabilisation.

- **Intégration** : Concevoir un mécanisme intégré pour la prestation du Programme de BESC par les trois organismes subventionnaires fédéraux, un portail à « guichet unique » pour la présentation des demandes et une marque unique pour le programme.
- **Simplicité** : Éliminer le double emploi, simplifier les processus de demande et de sélection, et adopter des politiques, des règles et des règlements harmonisés et cohérents dans les trois organismes subventionnaires fédéraux.



- **Qualité du service** : Traiter les demandes et annoncer les résultats en temps opportun; donner de l'information à jour sur le programme; créer des outils et des ressources pour les candidats et les établissements; et mettre en place des technologies innovatrices de communication et d'information dans le cadre du mécanisme de prestation du programme.
- **Excellence** : Favoriser l'excellence et l'innovation, appuyer l'adoption de méthodes de formation disciplinaire, multidisciplinaire et interdisciplinaire; et élaborer des critères de sélection communs qui encouragent l'excellence.
- **Responsabilisation** : Assurer une responsabilisation appropriée; et améliorer la surveillance et les rapports sur les réalisations.

Repenser le mode de fonctionnement

Les trois organismes subventionnaires fédéraux proposent d'**harmoniser entièrement** le modèle de prestation des volets du Programme de bourses d'études supérieures du Canada relatifs aux bourses de maîtrise et de doctoral et de **déléguer l'administration** du volet du Programme de bourses d'études supérieures du Canada relatif aux bourses de maîtrise entièrement aux universités.

La vision des organismes d'un Programme de BESC renouvelé consiste à maintenir les caractéristiques clés du programme actuel, tout en introduisant certains nouveaux éléments :

1. **L'amélioration de la prestation conjointe du Programme de BESC avec les établissements canadiens** : Les organismes effectuent une prestation conjointe d'un bon nombre de possibilités de bourses avec les universités canadiennes. Les organismes proposent que l'on adopte une approche de prestation conjointe pour TOUS les programmes actuels offerts par les trois organismes au niveau de la maîtrise et du doctorat. La prestation conjointe suppose qu'il faudrait élaborer des modes d'administration centralisée des octrois au sein des établissements, qui engloberaient l'administration des bourses au niveau de la maîtrise et du doctorat pour tous les hôpitaux, les centres de recherche et d'autres organisations qui administrent les fonds des trois organismes subventionnaires à l'heure actuelle.
2. **L'harmonisation des mécanismes, des politiques et des outils de prestation** : La gamme de modifications et d'améliorations inclurait des changements tels que les suivants :
 - un portail unique de présentation des demandes des trois organismes; des formulaires de présentation des demandes harmonisés au niveau de la maîtrise et du doctorat; une série de politique, de règles et de règlements communs régissant les programmes (y compris des règles et règlements sur l'administration post-octroi); des lignes directrices communes sur les rôles et responsabilités; des exigences communes en matière d'établissement de rapports;
 - l'intégration des suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith dans le processus de présentation des demandes au Programme de BESC et l'entière délégation de la prestation du programme aux établissements;
 - l'adoption d'objectifs clairs en matière de formation en recherche qui définissent l'évaluation de la formation des étudiants aux cycles supérieurs dans les diverses disciplines et tout au long des études supérieures. Le fait de définir la formation proprement dite créerait l'uniformité et la cohérence dont on a grand besoin d'un programme à l'autre. Les objectifs proposés sont les suivants :



- perfectionner les compétences en recherche, les compétences professionnelles (combinaison de diverses compétences) et les aptitudes en relations interpersonnelles et autres aptitudes (telles que l'engagement civique, les sports, etc.);
 - valoriser le potentiel d'innovation et de contribution au savoir dans la discipline ou le domaine de recherche;
 - encourager les étudiants à adopter une perspective mondiale en leur offrant la possibilité d'étudier à l'étranger et de participer à d'autres formes de relations, de collaborations, de réseaux, de stages et d'activités les mettant en contact avec des enjeux planétaires;
 - souligner l'importance d'un mentorat et d'un appui institutionnel efficaces pour l'obtention d'un diplôme universitaire.
3. **Déléguer aux établissements la prestation du volet du Programme de BESC relatif aux bourses de maîtrise** : Les organismes se proposent de déléguer aux établissements le processus de sélection et d'octroi des bourses au niveau de la maîtrise. Cette approche permettra de simplifier le processus de demande, d'éliminer la nécessité de créer des comités d'évaluation dans les organismes et de centraliser les décisions relatives au recrutement et aux bourses dans les établissements d'enseignement postsecondaire. L'attribution des bourses pourrait prendre la forme de subventions aux établissements. Ce changement signifie que :
- les organismes ne mèneront plus d'évaluation nationale par les pairs des demandes au Programme de BESC au niveau de la maîtrise;
 - selon ce modèle, les demandes d'appui au Programme de BESC seront présentées par les étudiants par le biais d'un portail et de formulaires harmonisés des trois conseils à l'université de leur choix, qui effectuera le processus de sélection;
 - les étudiants présenteront leur demande par le biais de l'établissement où ils sont inscrits ou comptent s'inscrire (modèle d'entrée) et non pas par le biais des établissements qu'ils fréquentent (modèle de sortie);
 - les bourses du Programme de BESC au niveau de la maîtrise ne seront plus transférables;
 - les universités recevront **une allocation de bourses** qu'elles peuvent offrir aux étudiants en fonction des évaluations du mérite au niveau de l'établissement.
4. **Harmoniser entièrement le volet du Programme de BESC relatif aux bourses de doctorat** : Bien que l'harmonisation du volet du Programme de BESC relatif aux bourses de doctorat entraîne d'importants changements, la plupart des caractéristiques actuelles du programme demeureront :
- les organismes continueront de tenir des concours nationaux et de mener des évaluations par les pairs selon les structures de comités actuelles;
 - les organismes introduiront un mécanisme d'évaluation commun des trois conseils afin d'assurer l'uniformité des normes d'excellence pour la recherche disciplinaire, multidisciplinaire et interdisciplinaire, éliminant ainsi le rejet des demandes en raison du domaine de recherche;



- les organismes s'engageront à ce que chaque demande présentée au volet du Programme de BESC relatif aux bourses de doctorat soit traitée par l'un des organismes;
- les organismes adopteront une formule pour calculer les allocations de bourses des établissements en fonction d'indicateurs de l'excellence en recherche;
- le modèle du volet du Programme de BESC relatif aux bourses de doctorat propose l'amélioration de la prestation et de la gestion conjointes avec les établissements en adoptant le modèle de prestation conjointe par tous les organismes.

Échéancier proposé pour la mise en œuvre

2013-2014	2014-2015
<p>Concevoir le Programme de BESC harmonisé</p> <p>Simplifier le processus de présentation des demandes en mettant en œuvre un portail à guichet unique pour les trois organismes</p> <p>Mettre en œuvre les changements apportés au volet du Programme de BESC relatif aux bourses de maîtrise</p>	<p>Mettre en œuvre les changements apportés au volet du Programme de BESC relatif aux bourses de doctorat</p>

Avantages de l'harmonisation du Programme de BESC

L'harmonisation du Programme de BESC entre les organismes permettra aux étudiants diplômés et aux établissements d'enseignement postsecondaire de profiter pleinement de la simplification des procédures et processus de présentation et de sélection des demandes. De plus, elle assurera une plus grande cohérence, au sein des organismes, entre les principales caractéristiques des possibilités de financement telles que les critères d'admissibilité et de sélection et les règles et règlements concernant l'administration des fonds après l'octroi.

L'harmonisation du programme donnera aux organismes et aux établissements postsecondaires du Canada qui sont leurs partenaires de nouvelles possibilités de simplifier l'administration, de réduire les coûts, d'accroître la souplesse et d'améliorer leur capacité en matière de surveillance et d'établissement de rapports, tout en favorisant l'excellence.

Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir prendre le temps de répondre aux questions suivantes. Votre rétroaction est importante pour nous. Vous pouvez nous envoyer vos commentaires à **notre adresse de courriel**; harmonisation@cgs-besc.gc.ca.



Natural Sciences and Engineering
Research Council of Canada

Conseil de recherches en sciences
naturelles et en génie du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canadian Institutes
of Health Research

Instituts de recherche
en santé du Canada

Questions clés—faites nous part de votre rétroaction

Les organismes souhaitent obtenir votre rétroaction sur les questions clés suivantes liées à l'harmonisation du Programme de BESC.

Veuillez noter que les commentaires reçus ne seront pas attribués à des personnes en particulier à moins que leur permission ait d'abord été obtenue.

Envoyez vos commentaires par courriel à : harmonization@cgs-besc.gc.ca

Vous pouvez aussi faire part de votre rétroaction en ligne en consultant la page Web sur l'harmonisation du Programme de BESC à http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/Harmonization-2013_fra.asp

Date limite de présentation de vos commentaires : 18 avril, 2013

Instructions

Veuillez répondre aux questions 1 à 6.

Afin de nous aider à analyser les commentaires recueillis et à en rendre compte de façon significative, nous vous demandons d'indiquer votre rôle (p. ex., étudiant, membre du corps professoral) et votre province ou territoire de résidence.

Votre rôle :

- Étudiant ou chercheur postdoctoral
- Membre du corps professoral d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien
- Administrateur d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien
- Autre (veuillez préciser) :

Votre province ou territoire de résidence :

Question 1

Les organismes proposent plusieurs améliorations au modèle de prestation conjointe du programme avec les établissements canadiens. Y a-t-il des changements supplémentaires qui pourraient être envisagés?

Question 2

Un ensemble de diverses compétences et aptitudes en recherche et liées à la recherche, la mobilité et les liens internationaux, ainsi qu'un mentorat et un appui institutionnel appréciables sont des facteurs clés contribuant à la réussite des étudiants dans leurs études supérieures et pour leur permettre d'accéder au marché du travail. Quelles mesures les organismes pourraient-ils envisager afin de mieux promouvoir ces éléments de formation?



Natural Sciences and Engineering
Research Council of Canada

Conseil de recherches en sciences
naturelles et en génie du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canadian Institutes
of Health Research

Instituts de recherche
en santé du Canada

Question 3

Y a-t-il d'autres éléments qui devraient être pris en considération dans la définition d'une formation en recherche efficace?

Question 4

Quels principes et critères devraient être utilisés afin de déterminer les formules pour calculer les allocations et quotas?

Question 5

Comment le prestige du volet du Programme de BESC relatif à la maîtrise peut-il être maintenu dans un modèle où la prestation du programme est déléguée aux établissements?

Question 6

Y a-t-il d'autres questions que les organismes devraient examiner dans le cadre de leurs efforts d'harmonisation du Programme de BESC?

Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir prendre le temps de contribuer à ces consultations. Nous apprécions vos commentaires.

Prochaines étapes

Les étapes suivantes sont prévues pour le printemps 2013 :

1. soumettre aux conseils d'administration des trois organismes aux fins d'examen une série de recommandations fondées sur les renseignements recueillis au cours des consultations;
2. diffuser aux parties intéressées un sommaire de la rétroaction et des décisions prises;
3. lancer le nouveau Programme de BESC restructuré.